

CONSEIL MUNICIPAL**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE du 16/02/2024**

Conformément à l'article L2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

L'an deux mil vingt-quatre et le seize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le douze février deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

La liste des délibérations a été affichée le dix-neuf février deux mil vingt-quatre.

Présents :

Mmes BERTHE Emmanuelle - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - TABARD Chantal

MM. GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Absents :

Mme CHARLES Charlène, excusée et a donné procuration à Mme GRIMAL Chantal

M. FERRÉ Patrick, excusé et a donné procuration à M. Bruno JOSSAUME

M. GERMAIN Emmanuel, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Mme PLAINE Dina, excusée et a donné procuration à Mme TABARD Chantal

Secrétaire de séance : M. Philippe PICHARD

Le nombre de conseillers en exercice étant de 15, les conseillers présents forment la majorité.

Numéro d'ordre des délibérations		Résultat du vote
	Approbation du procès-verbal du 12 février 2024	
2024-011	Aménagement des rues de la Goélette, Saint Pierre et Miquelon, de l'Estran et allée du Clos Costentin : attribution et autorisation de signature du marché de travaux	A l'unanimité

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le dix-neuf février deux mil vingt-quatre conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Stéphane SORRE

